



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale Mixte du jeudi 25 novembre 2021

Dans les bureaux de Total Gabon, Boulevard de l'Indépendance, Libreville



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale mixte du jeudi 25 novembre 2021

Dans les bureaux de Total Gabon, Boulevard de l'Indépendance, Libreville

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Le Conseil d'administration de Total Gabon a décidé de convoquer une Assemblée générale mixte des actionnaires.

Je souhaite que vous puissiez participer à cette Assemblée générale qui se tiendra dans les bureaux de Total Gabon à Libreville, le jeudi 25 novembre 2021 à 9h00 heures en y assistant personnellement, en votant par correspondance, en vous faisant représenter par la personne de votre choix ou en donnant pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Vous trouverez dans cette brochure l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le projet des résolutions soumises à votre approbation ainsi que toutes les informations utiles en vue de votre participation.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Henri-Max NDONG NZUE - Président du Conseil d'administration

Assemblée générale mixte 2021

Les actionnaires de Total Gabon sont convoqués en Assemblée générale mixte, **le jeudi 25 novembre 2021 à 9h00 heures** dans les bureaux de Total Gabon, Boulevard de l'Indépendance, Libreville.

L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts seront mis à disposition des actionnaires, pour consultation, au siège social de Total Gabon, Boulevard Hourcq, à Port Gentil (République gabonaise), durant les quinze (15) jours qui précéderont l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège de la Société à Port-Gentil ou auprès de son mandataire BNP Paribas Securities Services, au moins trois jours avant la réunion, soit leurs titres, soit le récépissé de dépôt auprès d'un intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse).

A l'issue de l'Assemblée générale, un communiqué de presse sur le résultat du vote des résolutions sera mis en ligne sur le site internet de Total Gabon.

Le Conseil d'administration

Comment participer à l'Assemblée générale ?

En tant qu'actionnaire de Total Gabon, vous avez le droit de participer à l'Assemblée générale quel que soit le nombre d'actions que vous possédez. Vous pouvez soit y assister personnellement, soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par une personne de votre choix, soit donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom. Si vos actions sont inscrites au nominatif, en continu, depuis deux ans au moins à la date de l'Assemblée, vous bénéficiez d'un droit de vote double pour chacune de vos actions (article 32 des statuts).

Vous devez au préalable justifier de votre qualité d'actionnaire

- Vos actions sont inscrites au nominatif**

Vous devrez être inscrit en compte trois (3) jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée.

- Vos actions sont au porteur**

Votre intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse gérant le compte-titres sur lequel sont inscrites vos actions Total Gabon) est votre interlocuteur exclusif. Il est le seul habilité à assurer le lien entre la Société ou le centralisateur, et vous-même. Vous devrez demander à votre intermédiaire financier d'immobiliser vos actions. Votre intermédiaire financier justifiera de l'immobilisation de vos actions en adressant un récépissé qui devra arriver 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée à :

Services Actionnaires de Total Gabon BNP Paribas Securities Services CTO Assemblées Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère 93761 Pantin Cedex	ou à :	Total Gabon M. le Président du Conseil d'administration Boulevard de l'Indépendance BP – 2093 LIBREVILLE République gabonaise
--	--------	---

Vos actions devront demeurer immobilisées jusqu'à la date de l'Assemblée ou, faute de quorum, de toute autre Assemblée convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

Rappel des modalités de participation à l'assemblée générale

- Si vous n'avez pas reçu de dossier de convocation et si vous souhaitez utiliser la faculté de vote par correspondance, vous pouvez demander un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par lettre recommandée avec accusé de réception à :

Services Actionnaires de Total Gabon BNP Paribas Securities Services CTO Assemblées Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère 93761 Pantin Cedex	ou à :	Total Gabon Division Gouvernance Boulevard de l'Indépendance BP – 2093 LIBREVILLE République gabonaise
--	--------	--

- Toute demande de formulaire devra, pour être honorée, avoir été reçue 10 jours au moins avant la date de la réunion.
- Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, dûment rempli, devra parvenir 3 jours au moins avant la date de la réunion à :

Services Actionnaires de Total Gabon BNP Paribas Securities Services CTO Assemblées Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère 93761 Pantin Cedex <i>À l'aide de l'enveloppe T jointe</i>	ou à :	Total Gabon Division Gouvernance Boulevard de l'Indépendance BP – 2093 LIBREVILLE République gabonaise
---	--------	--

- Si vous être propriétaire d'actions au porteur, votre formulaire de vote par correspondance ou par procuration ne pourra prendre effet que si le récépissé justifiant le dépôt de vos actions a été reçu par BNP Paribas Securities Services ou la Société, conjointement avec le formulaire de vote par correspondance.
- Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Pour vous informer

Vous pouvez contacter le Service d'information des actionnaires de Total Gabon : actionnariat-totalgabon@total.com

Comment exercer votre droit de vote ?

• Vos actions sont inscrites au nominatif

Vous souhaitez assister à l'Assemblée

Vous devez demander une carte d'admission. Il suffit de cocher la case A du formulaire joint à ce document et de l'adresser, daté et signé, à :

Services Actionnaires de Total Gabon BNP Paribas Securities Services CTO Assemblées Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère 93761 Pantin Cedex <i>À l'aide de l'enveloppe T jointe</i>	ou à :	Total Gabon Division Gouvernance Boulevard de l'Indépendance BP – 2093 LIBREVILLE République gabonaise
---	--------	--

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée

Vous pouvez néanmoins :

- voter par correspondance ;
- ou vous faire représenter soit par votre conjoint, soit par un autre actionnaire ou par toute autre personne de votre choix ;
- ou donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Dans ces trois cas, vous devrez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à ce document de convocation et le retourner, dûment complété et signé ; **il doit nous parvenir 3 jours au moins** avant la date de la réunion à :

Services Actionnaires de Total Gabon BNP Paribas Securities Services CTO Assemblées Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère 93761 Pantin Cedex <i>À l'aide de l'enveloppe T jointe</i>	ou à :	Total Gabon Division Gouvernance Boulevard de l'Indépendance BP – 2093 LIBREVILLE République gabonaise
---	--------	--

• Vos actions sont au porteur

Vous souhaitez assister à l'Assemblée

Vous devez :

- demander l'immobilisation de vos actions auprès de l'intermédiaire financier afin d'obtenir le récépissé de dépôt qui devra parvenir à la Société 3 jours au moins avant la réunion.

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée

Vous pouvez :

- voter par correspondance,
- ou vous faire représenter soit par votre conjoint, soit par un autre actionnaire ou par toute autre personne de votre choix ;
- ou donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Dans ces trois cas, votre intermédiaire financier procédera à l'immobilisation de vos actions. Vous devrez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou par procuration et le retourner, dûment complété et signé, à votre intermédiaire financier, avant le 22 novembre 2021.

Quel que soit votre choix, vos actions au porteur devront rester immobilisées jusqu'à la date de l'Assemblée générale ou faute de quorum, de toute autre Assemblée générale convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

Ordre du jour

de l'Assemblée générale mixte du 25 novembre 2021

Les actionnaires de la Société Total Gabon sont convoqués à titre extraordinaire en Assemblée générale mixte le jeudi 25 novembre 2021 à 9h00 heures, dans les bureaux de Total Gabon, à Libreville (Gabon), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Ratification de la cooptation de deux administrateurs : Henri-Max NDONG NZUE et Bertrand BRUN

II – De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Changement de dénomination sociale et modification des statuts

III – De la compétence commune de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Projet des résolutions

présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2021

Première résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Henri-Max NDONG NZUE, coopté à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 août 2021, en remplacement de Monsieur Nicolas TERRAZ, démissionnaire, et ceci pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Bertrand BRUN, coopté à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 août 2021, en remplacement de Monsieur Emmanuel CHAPON, démissionnaire, et ceci pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale : « TotalEnergies EP Gabon » à compter de la date de la présente assemblée.

L'article 1 des statuts est en conséquence modifié comme suit :

« ARTICLE 1 : Forme - Dénomination

La dénomination de la société est : TotalEnergies EP Gabon. »

Les autres informations figurant dans ledit article demeurent inchangées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales et de publicités afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

Rendez-vous sur

www.total.ga



TOTAL GABON

Total Gabon

Société Anonyme avec Conseil d'administration

au capital de 76 500 000 dollars américains

réparti en 4 500 000 actions de 17 dollars américains

Siège Social : Boulevard Hourcq – BP 525

Port-Gentil (République gabonaise)

RCCM Port-Gentil 2000 B 00011.

www.total.ga.fr